

Convocation	12/05/26	Membres en exercice	13	Présents	10
Publié le		Votants	12	Procurations	02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 20 MAI 2026 À 9h00**

Président de séance : Olivier FABRE

N° 2026/11

Élection des membres du bureau du syndicat mixte

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT,

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Olivier FABRE, David VEAUTE, Florian AZÉMA,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Christine PUJOL,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Jean-Luc ALIBERT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL.

Étaient absents, excusés :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL (pouvoir à Christine BERNOT), Jean-Luc GIBELIN (pouvoir à Christine BERNOT),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Christine VALÉRO.

Secrétaire de séance :

Christophe TESTAS

Délibération n° 2026/11

Élection des membres du bureau du syndicat mixte

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet (SMARCM), et notamment l'article 6 relatif au bureau qui prévoit que :

« 6.4.1. Composition : Le Bureau est composé du Président du Syndicat mixte, de 3 Vice-présidents et 2 autres membres du comité syndical.

6.4.2. Fonctionnement : Le Bureau est présidé par le Président du Syndicat mixte ou, s'il est empêché, par un Vice-président. Il se réunit, chaque fois que nécessaire, sur convocation du Président qui en fixe l'ordre du jour. Les convocations sont adressées aux membres au moins huit jours calendaires avant la date de réunion. Les séances du Bureau ne sont pas publiques.

6.4.3. Attributions : Le Bureau est un lieu de préparation des décisions du Comité syndical. Il assiste le Président du Syndicat mixte dans l'exercice de ses fonctions »,

Considérant qu'à l'issue de l'élection des trois vice-présidents, Monsieur Jean-Luc ALIBERT et Madame Christine PUJOL se sont portés candidats pour les autres postes restants à pourvoir,

Il est procédé aux opérations de vote dont les résultats figurent en annexe aux procès-verbaux d'élection.

A l'issue du vote, Monsieur Jean-Luc ALIBERT et Madame Christine PUJOL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical proclame Jean-Luc ALIBERT et Christine PUJOL membres du bureau du syndicat mixte.

Le Comité Syndical souhaite également associer au bureau du syndicat mixte les membres suivants en tant que membres élus associés : Florence ESTRABAUD, Christine VALÉRO, André CABROL.

Fait et délibéré à Castres, le 20 mai 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZAMET

Olivier FABRE



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE CASTRES-MAZAMET

Séance du mercredi 20 mai 2026

ÉLECTION DU 1^{er} MEMBRE DU BUREAU

Procès-Verbal

Le Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection d'un membre du Bureau.

Le secrétaire de séance est :Christophe TESTAS.....

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

- Candidats :

-Jean-Luc ALIBERT.....
-
-

- Vote :	Inscrits	13
	Votants	12
	Bulletins blancs ou nuls	0
	Suffrages exprimés	12
	Majorité absolue	7

- Ont obtenu :

-Jean-Luc ALIBERT..... 12.. voix
- voix
- voix

MJean-Luc ALIBERT..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu.

Les assesseurs

Les scrutateurs

Le secrétaire de séance

Le doyen d'âge

Le Président,

Olivier FABRE



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE CASTRES-MAZAMET

Séance du mercredi 20 mai 2026

ÉLECTION DU 2^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Procès-Verbal

Le Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection d'un membre du Bureau.

Le secrétaire de séance est : Christophe TESTAS

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

- Candidats :

- Christine PUJOL
-
-

- Vote :

Inscrits	13
Votants	<u>12</u>
Bulletins blancs ou nuls	<u>2</u>
Suffrages exprimés	<u>12</u>
Majorité absolue	<u>7</u>

- Ont obtenu :

- Christine PUJOL 12 voix
- voix
- voix

M^{me} Christine PUJOL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu.

Les assesseurs

Les scrutateurs

Le secrétaire de séance

Le doyen d'âge

Le Président,

Olivier FABRE